



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau nature et biodiversité
Pôle eau

Vannes, le - 4 OCT. 2021

Affaire suivie par : Michel BERNARD
Tél. : 02 97 64 85 71 – 07 85 90 85 65
Courriel : michel.bernard@morbihan.gouv.fr

**Le directeur départemental des territoires
et de la mer**
à
GRT GAZ
8 quai Emile Cormerais
BP 50411
44819 SAINT HERBLAIN

Objet : Accord sur le dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-8 du code de l'environnement
Essai de perméabilité par injection de 10 m³ d'eau prélevée dans le milieu superficiel afin de déterminer le débit
des pompes à mettre en place lors des réparations de la canalisation de gaz sur la commune de Plumergat ;
Propriétaire : GRT GAZ
Dossier 56-2021-00203

L'instruction de votre demande relative à l'introduction d'eau prélevée dans le ruisseau du Pont Normand situé
dans le bassin versant du Sal pour la réinjecter dans deux forages, me permet au regard des éléments de votre
dossier de déclaration de vous donner une suite favorable.

Vous veillerez cependant :

- à réaliser les travaux en période d'étiage,
- de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de protéger la zone humide (mise en place de
palplanches ,,,,))
- de stocker les engins de travaux sur une aire dédiée à cet effet en dehors des zones humides,
- de reboucher les forages quand cet essai sera terminé,
- d'avoir avec vous tous les moyens nécessaires afin de stopper dans les plus brefs délais une éventuelle
pollution par des hydrocarbures,
- les travaux s'effectuent en zone boisé classé. Vous veillerez donc à ne couper aucun arbre et à limiter votre
impact dans cette zone,
- à ne pas impacter les berges du cours d'eau avec les engins de travaux.

les travaux consisteront à prélever deux fois 5 m³ d'eau dans le ruisseau du pont normand pour les réinjecter
dans les forages tout en prélevant dans la nappe 20 litres d'eau.

Vous transmettez les résultats au service de la DDTM afin de déterminer si les prochains travaux devront faire
l'objet d'un nouveau dossier au vu des rejets qui devront être réalisés afin de travailler en zone sèche.

Pour le chef du service eau, nature et biodiversité
Le Chef du Pôle eau

Thierry GRIGNOUX

Copie : - Service départemental de l'Office français de la biodiversité du Morbihan